Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-202635-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 13 avril 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	BOURDÉ Dominique	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	LE FLAHEC Laurent
LEGALLAIS Marie-Pierre	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	REHEL Christine	YVART Didier
RUELLAN Marie	THOMAS SyLvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	

Absents Excusés :
Monsieur Gwénolé PORS pouvoir à Madame Suzanne LEBRETON
Monsieur Valentin LASSERRE pouvoir à Monsieur Florent GASTÉ
Madame GATELLIER Florence

Président de séance : Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Monsieur LUCAS Dominique

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres votants :22

FINANCES

Question 11-2026-35:

Budget école Jean Ferrat

Madame le maire présente le budget de l'école Jean Ferrat proposé par la commission finances lors de sa séance du 13 avril 2026.

- 95 € par élève soit un budget total de 14 535 € pour 153 élèves, avec une clé de répartition par enfant comme suit :
- Fourniture 30€
- Copies 20€
- Livres 5€
- Transport 30 €
- Divers 10 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-202635-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

- Prise en charge par la commune pour les transports salles de Quévert, les entrées piscine, les maintenances informatiques et les investissements.

Il vous est proposé de voter le budget de l'école Jean Ferrat 2026-2027

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Vote le budget de l'école Jean Ferrat 2026-2027
- 95 € par élève soit un budget total de 14 535 € pour 153 élèves, avec une clé de répartition par enfant comme suit :
  - Fourniture 30€
  - Copies 20€
  - Livres 5€
  - Transport 30 €
  - Divers 10 €

Pour : 22

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

MAIRIE de TRELIVAN 22 (Côtes d'Armor)

Secrétaire de séance,

Dominique LUCAS

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr